Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260910-DEL_51DU100926-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Année 2026 – N°2026-51

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 4 Septembre 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 13

13 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, BADIER David (adjoints), GELEBART Pascale, GAUTTIER Tiphaine, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, TROPÉE Virginie, FERRIERE Nicolas, et DUPETITPRE Alicia

6 Absents excusés : DENIEL Michel, FEON Joël, BAGUET Sébastien, FAUSTIN Céline, JOULAUD Hélène et GODARD Pierre

3 Procurations :

- Michel DENIEL a donné procuration à Olivier BARBETTE
- Joël FEON a donné procuration à Christophe HALLOUX
- Sébastien BAGUET a donné procuration à Sébastien MARCHAND

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DEL N°2026-51 : ASSOCIATION SPORTIVE MÉZIÈRAISE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT SYNTHÉTIQUE DE ST AUBIN DU CORMIER

Nomenclature : 7.10

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal avoir reçu un courrier du président de l'Association Sportive Mézièraise « section football » sollicitant l'accord de la commune pour que l'équipe vétérans puisse jouer leur match, le vendredi soir, sur le terrain de foot synthétique de la commune de Saint Aubin du Cormier du fait que le terrain de foot de Mézières sur Couesnon ne soit pas éclairé.

L'association sollicite la prise en charge du coût de la mise à disposition du terrain de foot synthétique de St Aubin du Cormier soit un montant de 30 € par vendredi soir (10 € * 3 heures d'utilisation) et ce, pour un maximum de 10 matchs durant la saison sportive 2026-2027.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents** :

- **AUTORISE** l'AS Mézièraise à utiliser le terrain de foot synthétique de St Aubin du Cormier, le vendredi soir, pour les matchs des vétérans pour la saison sportive 2026-2027.
- **DECIDE** de l'attribution d'une subvention exceptionnelle correspondant au coût d'utilisation du terrain de foot synthétique (soit 30 € par vendredi soir), pour un maximum de 10 utilisations durant l'année sportive 2026-2027. L'association devra fournir en fin de saison copie de la facture acquittée émise par la commune de St Aubin du cormier, ainsi que le planning réel d'utilisation du terrain.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires, notamment la signature de la convention, et d'inscrire au budget de la collectivité les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260910-DEL_51DU100926-DE

✓ **VOTE** ***(à main levée)***

En exercice	19	**POUR**	**16**
Présents	13	**CONTRE**	**0**
Procurations	3	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	16	**TOTAL**	**16**

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

